

CONSTRUIRE SON DOCUMENT UNIQUE

€ COÛT

890 € prix nets de toutes taxes



CONTACT

Aurélie Carriac
05 55 18 80 05
acarriac@correze.cci.fr



OBJECTIFS

Une entreprise disposant de plus d'un salarié à l'obligation d'établir un document unique. Le document unique a pour vocation d'établir, lister et comptabiliser les risques des salariés dans le cadre de leurs activités. Derrière cette réglementation réside le principe de prévention des risques en entreprise.

Cette formation permet d'identifier les étapes clés pour construire et/ou mettre à jour son document et d'élaborer un document unique adapté à son activité et sa taille.



PUBLIC

Entreprises de tous secteurs d'activités de moins de 50 salariés à l'exception des secteurs du BTP

Responsable référent animateur santé-sécurité, préventeur, membre du CHSCT/CSE, manager, dirigeant

Toute personne désignée pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise

Pré-requis : aucun



DURÉE

2 jours (1,5 jour en collectif + 0,5 jour en entreprise)



DATE

Nous consulter pour connaître les prochaines dates.



LIEU

Inisup à Brive (CCI de la Corrèze) - possibilité sur Limoges ou Guéret, sous réserve du nombre minimum et majoritaire de participants



PROGRAMME

1^{ère} demi-journée

- Le vocabulaire : danger, risque, événement dangereux, dommage...
- Choisir le périmètre de l'étude et la méthodologie
- Préparer l'analyse en amont : recueil de données clés.
- Organiser les groupes de travail et l'analyse/observations terrain.
- Identifier les différents dangers et les risques.
- Estimer et hiérarchiser les risques bruts : évaluation de la gravité, de la fréquence et/ou probabilité d'apparition du danger.
- Prendre en compte les moyens de maîtrise des risques existants.
- Réaliser une cartographie de synthèse : classer les risques.

2^{ème} demi-journée

- Le formateur se déplace une demi-journée dans votre entreprise pour vous accompagner dans l'élaboration de votre évaluation.
- Cette journée dans l'entreprise permet d'adapter l'évaluation aux activités, à l'organisation et à la taille de l'entreprise.
- Le formateur vous apporte des pistes d'amélioration vous permettant d'identifier les actions prioritaires. Des cas particuliers peuvent être abordés (risques psycho-sociaux, ATEX, co activité, risque chimique, ..)

3^{ème} demi-journée

- Restitution en groupe de travail
- Présentation par chaque entreprise de l'avancement de la rédaction de leur document unique
- Comment faire de son DU un outil de pilotage (suivi des actions, mise à jour, communication, animation, condition de réévaluation, accueil nouvel arrivant, re analyse après accident du travail...)
- Trouver des indicateurs pertinents pour identifier les performances de la démarche
- Une formation adaptée et personnalisée.
- Mise à disposition d'outils et de documents adaptés au secteur d'activité (fichier excel, modèle de DU)
- Chaque participant qui aurait déjà mené une analyse de risques est invité à venir avec ses documents pour étude critique et conseil.

4^{ème} demi-journée (en entreprise)

Mode d'évaluation en amont de la formation.

Entretien téléphonique ou rendez-vous individuels + tests de positionnement.

Méthodes et moyens pédagogiques :

- Apports théoriques et méthodologiques.
- Cas pratiques et/ou mises en situation.
- Remise d'un support pédagogique.

Modalités d'évaluation de la formation :

- Contrôle continu.